

Etablissement de Belfort

206LM03/1
(1944-1946)

Liberation du territoire de Belfort

Correspondance

Événements depuis le 1^{er} septembre 1944.

Période de libération

Qui 3/4 ²⁴

Aillervillers, le

Monsieur le Chef d'Intérieur
à Belfort

Je vous informe que la "période de
libération" pour le Dépot d'Aillervillers
s'étend
du 2 Septembre au 20 Septembre 1944
inclus.

Votre très dévoué
Le Chef du Dépot
[Signature]

VESOUL, le 16 Novembre 1944.-

Périodes de libération.

Monsieur le Chef d'arrondissement
du matériel à NANCY -

Comme suite à votre lettre n° 553/PD-4773 du 16/10/44, je vous indique ci-après les dates que j'ai retenues, de concert avec les services locaux intéressés, pour déterminer la période de libération des résidences suivantes :

SPINAL	du 1.9 au 20.9.44 /
REMIREMONT	19.9 au 26.9.44 /
MIRECOURT	2.9 au 17.9.44 /
VESOUL	27.8 au 14.9.44 /
GRAY	1.9 au 15.9.44 /
FORT D'ATHELIER ...	27.8 au 19.9.44 /
AILLEVILLERS	2.9 au 20.9.44 /

A noter que ces dates ont été proposées à notre Service régional pour toutes fins qu'il jugera utiles.

P. 1^{er} Inspecteur Fpal, Chef du 5° ARREX
L'Inspecteur principal adjoint,
Signature.

SML MAN
N° 691/PR

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service M.T.
PERS A - PARIS

Comme suite à ma lettre 611/PR 4773 du 16/10/44.

NANCY, le 24 Novembre 1944.-
Le Chef d'arrondissement,
Signé : DORE.

COPIE à Entretien de NANCY
~~BLAINVILLE~~
~~BELFORT~~

Pour gouverne.

NANCY, le 24 Novembre 1944.-
Le Chef d'arrondissement,

E. 6302

Luc

A. Kolstein
Fertuy
Michel

*extrait communiqué
à Vesoul et Gray
le 28/11/44 pour prendre notes*

Long

Belfort, le 11-12-1944

Période de libération

Monsieur Le Chef de Dépôt Ppal à BELFORT
Monsieur le S/Ingénieur, Chef de Section à
BELFORT
Monsieur le Chef de Gare Ppal à BELFORT

En raison des grandes difficultés rencontrées par les agents de tous les Services au cours de la libération du Territoire de BELFORT et pour permettre à ~~un grand nombre~~ une partie du personnel de reconstituer le foyer sinistré, je vous propose de considérer la période de libération de BELFORT du 7-9-1944 au 10-12-1944.

La date officielle de reprise du service serait donc le 11-12-1944.

Pour réaliser un accord entre les Services locaux je vous serais obligé de bien vouloir me confirmer votre accord le plus rapidement possible.

Votre bien dévoué
L'Inspecteur des S.A.
Chef de l'Entretien,

PS. Si vous êtes d'accord, des propositions en ce sens seraient à faire, à son Arrondissement, par chacun de vous - En ce qui nous concerne, nous avons déjà reçu l'accord de notre Arr.

LN/RH
SNCF MT/E
SML NAN

N° 611 PR 4773

NANCY le 16 Octobre 1944

Monsieur le Chef du Service MT
(PERS A)

Détermination des périodes de libération

Je vous prie de trouver ci-après la liste des Etablissements de mon Arrondissement avec les dates de libération proposées en commun accord par les Chefs d'Arrondissement intéressés.

SML NAN	du 1er au 30 Septembre 1944
EN NANY	-d°-
P. NANJ	-d°-
P. NANSG	-d°-
P. CHEU	-d°-
P. FROUARD	-d°-
P. POMP	-d°-
P. POMO	-d°-
P. PAMO	-d°-
P. VARA	-d°-
P. POVI	-d°-
P. TOUL	du 28.8.44 au 15.9.44
P. PAME	-d°-
P. LERO	-d°-
P. BARD	(Arex à CHALONS duquel je n'ai pu obtenir les renseignements utiles - propositions suivront)
P. NEUF	du 30.8.44 au 20.9.44
P. REVD	(comme Bar-le-Duc)
EN BLIN	du 1er au 30.9.44
P. LUNE	-d°-
P. EPI	(Arex à Vesoul duquel je n'ai pu obtenir les renseignements utiles - propositions suivront)
P. MIRE	-d°-
P. IGNA	non encore libéré
P. RSMI	(comme Epinal)
P. St DIE	non encore libéré
EN BELP	non encore libéré
P. DELLE	-d°-
P. VNSOUL	(comme EPI)
P. GRAY	-d°-
P. AILL	-d°-
P. PORA	-d°-

Le Chef d'Arrondissement :

signé: DORE

COPIE à Monsieur l'IS2SA GEN NANY
" " BELP
GEN BLIN

Comme suite à mon transmis 4773 AN du 2.10.44

Je vous rappelle que vous aurez à m'adresser des propositions spéciales pour les cas faisant l'objet des 2 derniers alinéas du transmis

N° 262 PA 1/490 PA 2 du 26.9.44 de M. le Chef du Service.

NANCY le 16 Octobre 1944
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

VESOUL, le 10 novembre 1944.-

Monsieur le chef d'arrondissement
du matériel à NANCY -

Périodes de libération.

Comme suite à votre lettre n° 353/PR-4773 du 16/10/44, je vous indique ci-après les dates que j'ai retenues, de concert avec les services locaux intéressés, pour déterminer la période de libération des résidences suivantes :

BRINVAL	du 1.9 au 30.9.44
REMIREMONT	19.9 au 26.9.44
AINECOURT	2.9 au 17.9.44
VESOUL	27.8 au 1.9.44
GRAY	1.9 au 10.9.44
PORT D'ATELIER ...	27.8 au 19.9.44
AILEVILLERS	2.9 au 30.9.44

A noter que ces dates ont été proposées à notre Service régional pour toutes fins qu'il jugera utiles.

P. l'Inspecteur Ppal, Chef du 5° ARREX
L'Inspecteur principal adjoint,
Signature.

SML NAM
N° 691/PR

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service M.T.
PERS A - PARIS

Comme suite à ma lettre 611/PR 4773 du 16/10/44.

NANCY, le 24 Novembre 1944.-
Le Chef d'arrondissement,
Signé : DORE.

COPIE à Entretien de NANCY
BLAINVILLE
BELFORT

Pour gouverne.

NANCY, le 24 Novembre 1944.-
Le Chef d'arrondissement,

12/12
38.962

VESOUL le 8 Décembre 1944

N° G4 - F - 01

Monsieur le Chef d'Arrondissement du
Matériel à NANCY

Comme suite à votre lettre N° 397/PD du 30 Novembre 1944, je vous informe que, pour ce qui concerne LURE, la période de libération a été fixée du 27 Août au 20 Septembre 1944.

Il ne m'est pas encore possible de vous préciser la période de libération des résidences de BELFORT et de DELLE, les renseignements nécessaires à cet effet ne nous étant pas encore parvenus.

Je vous tiendrai au courant dès que cette affaire sera mise au point.

P/ l'Inspecteur Principal
Chef du 5° Arex
l'Inspecteur Principal Adjoint
signature

SML NAN
N° 736 PR

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service MT
PERS A
PARIS

Comme suite à ma lettre N° 611 PR/4773 du 16/10/44

NANCY le 15 Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:
signé DORE

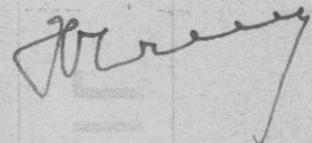
COPIE à Monsieur l'IS2SA CEN BELF
Pour gouverne

NANCY le 15 Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:

Copie 3/4

27/12

S.W.



27/12
38749

N° 5 E C/I

Belfort, le 12 Décembre 1944

Monsieur le Chef d'Entretien
à BELFORT

Comme suite à votre communication du 11 ct., j'ai l'honneur de vous faire connaître que la date de reprise de service du personnel de l'Exploitation a été fixée au 1er Décembre, soit cinq jours après la libération effective de la ville qui a eu lieu le 25 Novembre. Des congés ont été attribués par la suite aux agents sinistrés pour leur permettre de s'occuper de leurs affaires.

Le Chef de Gare Principal,



Belfort le 14.12.44

Monsieur le Chef d'Arrondissement du matériel
à Nancy

Je vous informe qu'en accord avec les autres Services, la période de libération a été fixée, à Belfort du 7 Septembre au 30 Novembre 1944 inclus.

Cette même période est à adopter pour DELLE.

1'IS2SA

Belfort le 31 D écemore 1944

127 P/45

Monsieur l' Inspecteur des S.A.

Inspecteur de l'Entretien

à BELFORT

En réponse à votre lettre du 11 décembre courant, je vous informe que la période de libération de notre gare sera prochainement définie par Monsieur le Directeur de l'Exploitation.

D'après les instructions reçues de notre Arrondissement la période à considérer pour l'instant s'étend, pour notre gare, du 6 septembre au 30 novembre 1944 inclus.

Votre bien dévoué.

Le Chef de Gare Principal,

Communiqué à M. Sifferlen

avec prière de me renâre rapidement

10.1.45

W O fln

N° 3446

PARIS, le 23 Décembre 1944

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction

(Suite à ma lettre 2616 du 21 Septembre 1944)

Pour vous permettre de régulariser suivant les directives de la lettre P II46 du 20 Septembre 1944 de M. le Directeur du Service Central du Personnel, les absences occasionnées par la libération du territoire, je vous adresse ci-joint des tableaux donnant, dans le cadre de chaque Arrondissement de l'Exploitation, les périodes de libération des différentes parties du territoire.

Le Directeur,
Directeur de la Région P.i.,
signé WISDORFF

MM. BIGOT, LEFORT, OUDOTTE, MONET.

Transmis

à Messieurs les Chefs de Division - Subdivision Arrondissement
et Assimilés

pour gouverner

(comme suite à mon transmis N° 262 PA1/490 PA 2 du 26.9.44 de la
lettre N° 2616 du 21.9.44 de M. le Directeur de la Région).

PARIS, le 26.12.44

Le Chef du Service du
Matériel et de la Traction p. i.,

SML NAN
N° 1 PG - 6090/AN

Monsieur l'IS2SA CEN NANV
" " BELF
CEN BLIN

pour les suites

NANCY le 2 Janvier 1945
Le Chef d'Arrondissement:

38
1945
1945

Etablissements

Période de libération

1er Arrondissement

.....
.....

2ème Arrondissement

.....
.....

3ème Arrondissement

Lérouville à Toul
Fontenoy sur Moselle
Liverdun à Lunéville
Pompey à Chambley
Villecey-Waville
Thiaucourt à Girauvoisin
Houdemont à Frenelle-la-Grande
Domgermain
Blénod à Barisey-la-Côte
Punerot à Bourmont
Einvaux
Bayon
Frébécourt à Grand-Avraville
Colombey-les-Belles à Pulney-
Grimonvillers
Certilleux-Villars à Rouvres-
Baudricourt
Liffol le Grand à Chantraignes
Chaudeney sur Moselle et
Pierre la Treiche
Villey-le-Sec
Maron
Chaligny-Neuves-Maisons
Ville-en-Vermois
Nancy-St-Georges
Domrémy-Maxey à St Germain

du 28 Août au 15 Septembre 1944
du 28 Août au 20 Septembre 1944
du 1er au 30 Septembre 1944
du 1er au 30 Septembre 1944
du 30 Août au 30 Septembre 1944
du 30 Août au 10 Septembre 1944
du 1er au 30 Septembre 1944
d°
du 30 Août au 15 Septembre 1944
du 30 Août au 20 Septembre 1944
du 8 Septembre au 20 Septembre 1944
du 10 au 25 Septembre 1944
du 30 août au 20 Septembre 1944
du 30 août au 15 Septembre 1944
du 30 août au 20 Septembre 1944
d°
d°
du 30 Août au 5 Octobre 1944
du 1er au 30 Septembre 1944
d°
du 10 au 25 Septembre 1944
du 1er au 30 Septembre 1944
du 30 Août au 20 Septembre 1944

4ème Arrondissement

.....
.....

5ème Arrondissement

Epinal à Darnieulles)
Epinal à Charmes)

Hennecourt à Mirecourt
Bazoilles à Contrexéville
Martigny à Merrey
Breuvannes à Levécourt
Meuse-Montigny à Neuilly
l'Evêque

du 1er Septembre au 30 Septembre 1944

du 2 au 17 Septembre 1944
du 3 au 17 Septembre 1944
du 2 au 17 Septembre 1944
du 1er au 18 Septembre 1944
du 1er au 17 Septembre 1944

...///

Etablissements	Période de libération
Langres à Bannes	du 31 août au 14 Septembre 1944
Heuilley-Cotton à Selongey	du 31 août au 17 Septembre 1944
Chalindrey-Celsoy	du 31 août au 15 Septembre 1944
Hortes	du 28 Août au 20 Septembre 1944
Charoy-Fayl-Billot à Monthureux-les-Baulay	du 27 Août au 18 Septembre 1944
Voisey à Bourbonne les Bains	d°
Aisey-Villars à Monthureux s/Saône	d°
Mont-le-Vernois à Verreux	du 27 août au 20 Septembre 1944
Gray, Beaujeux-Prantigny	du 27 Août au 17 Septembre 1944
Port-sur-Saône à Creveney-Saulx	du 1er Septembre au 15 Septembre 1944
Gennevreille à Lure	du 27 Août au 14 Septembre 1944
Port - d'Atelier	du 27 Août au 20 Septembre 1944
Faverney à Aillevillers	du 27 Août au 19 Septembre 1944
Citers à Aillevillers	
Aillevilliers à Faymont	
Aillevillers à Plombières	du 2 au 20 Septembre 1944
Bains-les-Bains à Dounoux	du 5 au 25 Septembre 1944
Darnay à Girancourt	du 3 au 13 Septembre 1944
Dinos à Rupt-sur-Moselle	
Jerménil à Docelles-Cheniménil	du 19 au 26 Septembre 1944

6ème Arrondissement

.....
.....

UNION SAUVÉE COMITÉ
UNION SAUVÉE COMITÉ
UNION SAUVÉE COMITÉ

UNION SAUVÉE COMITÉ
UNION SAUVÉE COMITÉ

DN/RH
SNCF MT/E
SML NAN

Monsieur le Chef du Service
MT
PERS A

N° 768 PR/4773

Détermination des périodes de libération

Comme suite à ma lettre N° 611 PR/4773
du 16/10/44, je vous fais connaître ci-après
la liste des 2 derniers Etablissements de mon
Arrondissement libérés en Novembre dernier, avec
en regard, la période de libération proposée, en
commun accord avec les autres Services.

BELFORT du 7.9 au 30.II.44

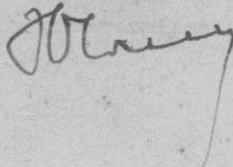
DE LLE. ----d*----

NANCY le 27 Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:
signé DORE

COPIE à Monsieur l'IS2SA CEN BELF

Pour les suites.

NANCY le 27 Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:



Paris, le 25 Janvier 1945

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Tractoy.

Comme 3^{ème} suite à ma lettre 3446 du 23 décembre 1944, je
vous adresse ci-joint un tableau donnant pour les parties du
5^{ème} arrondissement non repris précédemment, les dates
à considérer pour la régularisation des **absences** occasionnées
par la libération du territoire.

Ci-joint également un rectificatif au tableau du 4^{ème}
arrondissement. Joint à ma lettre 3446 précitée.

Le Directeur
Directeur de la Région p. i.
P. le Chef des Services Administratifs
L'Inspecteur principal adpt.
signature.

Pess.
N° 174 PAI

Transmis à M. le Chef de Division,
à la Division
Arrondissement
et assimilés.

Pour gouverner.
Suite à mes transmissions N° 799.89 et le 9 PAI des 26-12-44,
16-1 et 22-1-45 des lettres N° 3446 du 23-12-44, 98 du 11-1-45
et 166 du 16-1-1945 de M. le Directeur de la Région.

Paris le 1^{er} 2-45.
P. le Chef du Service
du Matériel et de la Tractoy
le Chef de la Division
du Service Général
signé.

~~Retourne à M. le Chef d'arrond^t
du Matériel à NANCY
après avoir pris note
le 6.2.1945~~

Reçu de Blamville

Paris 14/2.

27

39485

Page

5^{ème} arrondissement (3^{ème} liste)

Etablissements	Périodes de libération.
Ronchamp.	du 1 ^{er} septembre au 30 Novembre 1944 inclus.
Champagne à Belfort- peroux à Delle La Chapelle sous Chauv et Giomagny	du 6 septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Chiremont et Petit-Croix	du 6 septembre au 5 Décembre 1944 inclus
Laveline Devant Bruyères	du 25 septembre au 10 Novembre 1944 inclus
Aumontzey - Granges	du 25 septembre au 20 Novembre 1944 inclus
Le Kertoff - Kichompre	du 25 septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Gerardmer	du 20 septembre au 5 Décembre 1944 inclus
Remouchamp à Bussang	du 19 septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Caminout	

Rectificatif au tableau du 4^{ème} arrondissement

Etablissements	Périodes de libération.
ajouter: Luppès	du 24 au 30 août 1944 inclus.
Joinville	du 26 août au 1 ^{er} septembre 1944 inclus
Supprimer la mention (sauf Joinville) sur la section de ligne Auzerotte à Aurel.	

Belfort le 11-8-1945

Monsieur le Chef et Entretien à Belfort.

Je vous fais connaître qu'en application de
la lettre N.º 1396 FA/du 30.7.45 du M. & Chef
des services MT, nous avons proposé les dates
suivantes comme nouvelle période de libération
pour Belfort =
6-9-44 au 10.12.44.

Le Chef de Dépôt



Rapport sur libération et événements depuis 1.9.44

ENTRETIEN de BELFORT
.....

Liste nominative des agents de l'entretien de Belfort, qui ont été
déportés en Allemagne, au cours des mois de SEPTEMBRE-OCTOBRE et NOVEMBRE
1944.-

NOM et prénoms	Grade	Résiden -ce	date de la déportation	Observations
LEQUEUX Maurice	OMI Cné	EN BELF	14-9-44	
CHANIET André	XP Cné	-d°-	14-9-44	
BAUMGARTNER Michel	F AUX	-d°-	9-10-44	
MALABRE Jean	F AUX	-d°-	14-9-44	
BIGEARD Raymond	OAJ Cné	-d°-	11-10-44	
BOURDON André	OAJ AUX	-d°-	4-11-44	
ROBERT Paul	OAJ AUX	-d°-	14-9-44	
MEJACASE Paul	OMTE Cné	-d°-	14-9-44	
CLERC Paul	AIOAJ AUX	-d°-	14-9-44	
GENTZBITTEL Célestin	AIOAJ Cné	-d°-	6-10-44	
CIROL Pierre	AIOAJ Cné	-d°-	6-10-44	
KIRCHROPER Louis	AIOAJ AUX	-d°-	14-9-44	
PAIRON Julien	AIO RIV Cné	-d°-	11-10-44	
SAINT-JULIEN Roger	AIO MTE AUX	-d°-	14-9-44	
SALVADOR Marcel	AIO AJ AUX	-d°-	15-11-44	
SCHER Robert	AIO AJ AUX	-d°-	14-9-44	

Liste des Agents déportés (SUITE)

NOM et prénoms	Grade	Résiden -ce	date de la déportation	observations
FRANCOIS Henri	MV NETT Cné	EN BELF	6-9-44	
RAMEAUX Charles	MV AUX	-d*-	14-9-44	
ROBERT André	MV AUX	-d*-	14-9-44	
SALVADOR Joseph	MV AUX	-d*-	15-11-44	

Belfort 14-12-44

Chief de l'Intérieur de Belfort

Chief de l'Intérieur de Belfort

signé: Jolivet.

ENTRETIEN de BELFORT

.....

Liste nominative des agents de l'Entretien de Belfort, dont nous n'avons pas de nouvelles, à la date du 14 Décembre 1944

NOM	Prénoms	Résidence	Grade	Observations
ERAUX	Henri	EN BELF	MV Cné	
HACQUARD	Gilbert	-d°-	OAJ Cné	
KERRIEXX MONNIE	Bernard	-d°-	MV AUX	
MORE	Raymond	-d°-	AIOAJ AUX	
PEROZ	Roger	-d°-	OMEN Cné	
GARRET	Raymond	-d°-	MV NETT Cné	
MOURAT	Georges	-d°-	MV NETT Cné	

Belfort, le 14-12-44
 Inspecteur des Services actifs
 Chef de l'Entretien de Belfort

signé: SCHMITT

- I3- Personnel utilisé à des travaux de voie, déblaiement, dépeçage etc.....
- I4 - L'Etablissement est-il régulièrement desservi? Si non, quand le sera-t-il
..... impossible de le déterminer actuellement
- I5 - Charge de travail de réparation dans l'Etablissement (Nombre et détail des véhicules en attente) 136 véhicules (liste jointe)
..... dont 11 à démolir
- I6 - Charge de travail sur voies de gare 92 wagons dont 45 à démolir
- I7 - Production des derniers jours connus 04 4 sur voie de gare
- I8 - Production prévue pour les 30 jours qui viennent Impossible à déterminer
- I9 - Perspectives d'amélioration dans les 30 jours qui viennent
- 20 - Observations -

L'Entretien de Belfort est à ce jour des comme ^{entièrement} pratiquement détruit et a besoin d'être complètement si on le juge à propos.

41
24
21

Prise de nous fournir
ces renseignements, dès que
possible.

2-12-44

MJ.

S.N.C.F.

Région de l'EST

~~ETAT II~~

Poste de Lure
 Atelier
 Entretien de
 Usine

Renseignements à fournir

Situation a la date du _____ *(date de reprise du service)*

I - INSTALLATIONS

Date de libération de la ville

- Etat des voies, liaisons avec la gare _____
- Etat des bâtiments (% de couvertures détruites ou non étanches)
- Etat des ~~machines~~ ^{des outillages} outils et moyens de levage
- Courant, eau, ^{des appareils communs} air comprimé
- Installations provisoires déjà réalisées _____
- Perspectives d'améliorations dans les 30 jours qui viennent _____

II - PERSONNEL

Effectif normal _____ Effectifs présents ⁽¹⁾ _____
 Répartition du personnel *depuis le*

- utilisé dans ses fonctions normales
- utilisé à des travaux de voie, déblaiement, dépeçage, etc.

III - PRODUCTION

- l'établissement est-il régulièrement desservi ? (entrée, sortie)
- si non, quand le sera-t-il ?
- indiquer la charge de travail de réparation dans l'établissement (nombre et détail des véhicules en attente)
- indiquer la charge de travail sur voies de gare à proximité de l'établissement
- production des derniers jours connus
- production prévue pour les 30 jours qui viennent

(1) Renseignez si d'autres agents de MR que le *nombre* de *travaux* à Lure et ce qu'ils font.

S.N.C.F.

ETAT II

Région de l'EST

Renseignements concernant le Poste
 Atelier
 Entretien de de Delle
 Usine

Situation a la date du (Etat de l'Etat de Delle)

I - INSTALLATIONS Date de libération de la ville :

- Etat des voies, liaisons avec la gare -----
- Etat des bâtiments (% de couvertures détruites ou non étanches)
- Etat ~~des machines-outils et moyens de levage~~ ^{des outils longs} ~~des appareils communs~~ :
 Courant, eau, air comprimé :
- Installations provisoires déjà réalisées -----
- Perspectives d'améliorations dans les 30 jours qui viennent -----

II - PERSONNEL

Effectif normal ----- Effectifs présents ⁽¹⁾ -----
 Répartition du personnel ^{• depuis le}

- utilisé dans ses fonctions normales
- utilisé à des travaux de voie, déblaiement, dépeçage, etc.

III - PRODUCTION ^{agent ou parents d'agents victimes de la guerre :} ^{agent victime} % ^{causes} ^{causes} ^{dommages} ^{accidents} ^{etc.}

- l'établissement est-il régulièrement desservi ? (entrée, sortie)
- si non, quand le sera-t-il ?
- indiquer la charge de travail de réparation dans l'établissement (nombre et détail des véhicules en attente)
- indiquer la charge de travail sur voies de gare à proximité de l'établissement
- production des derniers jours connus
- production prévue pour les 30 jours qui viennent

(1) Renseignements de divers agents du M.R. que le véhicule se trouvait à Delle en ce qui concerne.

M. Weiss.

Dans le 1^{er} C. R. que vous nous
adressez au sujet de la destruction de
Belfort devront figurer tous les
renseignements qui figurent dans
le questionnaire soumis à votre
Monsieur N^o 629 P^o / 5501 AN
du 22. M. 44.

Mais pour la 3^e fois. vous
pourrez y ajouter tous les
renseignements différemment
que vous jugerez utiles.

1. 12. 44 V. L. d.
M. Weiss

Pour les Petites de Pure et Belle. & contentes
de vous adresser les renseignements figurant
au l'ex. état II ci-joint

DN/RA

SNCF MT/E
SML NAN

N° 700 PR

PREMIERS RENSEIGNEMENTS OBTENUS
après libération de l'Entretien de Belfort et
des Postes d'Avricourt et de St Dié.

ENTRETIEN DE BELFORT

BELFORT a été libérée par l'Armée française (date non précisée)

Le personnel SNCF avait cessé le Service dès le 7.9.44 sur l'ordre de Grève Générale donnée par la Résistance. Service assuré ensuite par la D.R.B.

Le 14 Septembre tous les Français âgés de 16 à 60 ans sont informés par les autorités d'occupation d'avoir à se présenter dans les casernes de la ville. Immédiatement ceux âgés de moins de 30 ans sont triés et rassemblés en vue de leur départ pour l'Allemagne.

Dès le lendemain, ceux âgés de plus de 30 ans sont convoqués et emmenés journellement, en détachement, pour effectuer des travaux de défense à l'extérieur de la Ville. Certains de ces travaux sont construites à plus de 10 kilomètres ce qui oblige les exécutants à effectuer chaque jour une vingtaine de kilomètres. Les hommes cherchant à se dérober sont traqués et encourent des punitions rigoureuses ou la déportation immédiate.

Il en est ainsi jusqu'aux jours précédant la libération de la ville. Dès que nos agents s'aperçurent de l'attaque du camp retranché par l'Armée française, le nombre de récalcitrants aux travaux de défense alla toujours en augmentant, compte tenu que la surveillance exercée par les Allemands était moins serrée, du fait de l'inquiétude qui se manifestait chez ces derniers.

Pendant toute la période, M. SCHMITT SS2 Chef de l'Entretien fut occupé par les Allemands en gare de Belfort à des travaux d'installations électriques.

D'après nos renseignements actuels nous aurions à déplorer les pertes suivantes:

MM. MANGE Emile	VG)	tués par bombardement
VUILLEMEY Abel	OMEN		
Mme COMTE Marie	MV F	((
MM. VINEZ Georges	AIOAJ		serait décédé (causes inconnues)
BESSON Raymond	AIOAJ		tué dans les rangs des FFI
MARCONOT Léon	MV		d°

Parmi les agents connus comme ayant été déportés il y aurait:

MM. LEQUEUX Maurice		Contremaître de 1ère Classe
CHANET André		IP
BAUMGARTNER Michel		F aux
MALARME Jean		F aux

Le fils de l'EMP GOUHIER a été tué comme FFI

.....////

Les installations ferroviaires ont beaucoup souffert. En ce qui nous concerne le petit outillage sauvé antérieurement a été pillé. Par contre le Bureau et les archives seraient intacts.

La ville même n'avait pas encore subi de gros dommages le 23 Novembre

POSTE D'AVRICOURT

AVRICOURT a été délivrée par l'Armée Américaine (pas de date)

Le Personnel du Poste se trouverait actuellement dans la situation suivante:

MM. JOLY Camille	SCV)	
SACHOT Marcel	VG	(déportés en Allemagne
RITTERBECK Joseph	AIOAJ)	
REICHENSTEIN Henri	VG)	
CREUX Lucien	VG	(seraient à BLAMONT
BRENEUR Pierre	OAJ)	
FREMONT Marcel	OMEN		se trouve à LUNEVILLE
GUERRE Emile	AIOAJ	-	MARAINVILLER (à disposition VB)
BOTZON Camille	VG)	
WARMSTER Joseph	VG)	seraient à BELFORT
BEHR Jean	VG)	
BEHR François	VG)	pas de nouvelles
BANNEROT Joseph	VG		serait en bonne santé mais aurait perdu un fils de 7 ans.

Les installations du Poste seraient complètement détruites.

POSTE DE SAINT-DIE

La ville a été libérée par l'Armée Américaine le 25 Novembre.

Les 2/3 de la ville et ses environs ont été incendiés.

Pas de victimes parmi notre personnel.

Par contre 3 agents sont sinistrés:

MM. BANNEROT Emile	VG	Maison dynamitée et incendiée	100%
BASTEIN Henri	NETT	Maison incendiée	100 %
GROSLEVIN Octave	NETT	dégâts partiels	

Le local du Poste est en très mauvais état, suite aux explosions des installations ferroviaires environnantes.

Le Personnel avait cessé le service le 3/II. Tous nos agents (4) l'ont repris depuis le 25 Novembre; ils sont occupés à des travaux de déblaiement sous la direction du Chef de Gare.

...///

-3-

Des renseignements complémentaires vous seront adressés au fur et à mesure qu'ils nous parviendront.

NANCY le 1er Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:
signé DORE

COPIE à Monsieur l'IS2SA GEN BELF

en lui demandant de vouloir bien nous adresser dès que possible des renseignements complémentaires.

NANCY le 1er Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:

Dore

12/12

LT/6

S.N.C.F.

Région de l'EST

ETAT II

Atelier
Entretien de
Usine

*Supprimer W - tirage = 200 ex.
de remplacer par
un nouveau modèle
Jomba Note tachet
N° 629 / E / 550-1 AN
du 22-11-74*

Situation a la date du _____

I - INSTALLATIONS

- Etat des voies, liaisons avec la gare _____
- Etat des bâtiments (3 de couvertures détruites ou non étanches)
- Etat des machines-outils et moyens de levage
- Courant, eau, air comprimé
- Installations provisoires déjà réalisées _____
- Perspectives d'améliorations dans les 30 jours qui viennent _____

II - PERSONNEL

- Effectif normal _____ Effectifs présents _____
- Répartition du personnel
 - utilisé dans ses fonctions normales
 - utilisé à des travaux de voie, déblaiement, dépeçage, etc....

III - PRODUCTION

- l'établissement est-il régulièrement desservi ? (entrée, sortie)
- si non, quand le sera-t-il ?
- indiquer la charge de travail de réparation dans l'établissement (nombre et détail des véhicules en attente)
- indiquer la charge de travail sur voies de gare à proximité de l'établissement
- production des derniers jours connus
- production prévue pour les 30 jours qui viennent

R a p p o r t N° 55
de l'Entretien de Belfert
en date du 12.12.44

Situation du bureau de l'Entretien de Belfert, après libération.

La situation du bureau de l'Entretien de Belfert, après libération de cette localité, est la suivante :

PERSONNEL . 7 agents de bureau sont actuellement manquants :

GHANIET,	Expéditionnaire, déporté en Allemagne
BAUMGARTNER,	Facteur d°-
MALATRE	d°- d°-
BILLET	Expéditionnaire, passé en Suisse au moment de l'avance française, est actuellement à LIMOGES
Mme BESSON	Expéditionnaire malade (son mari a été tué dans les rangs de la Résistance).
DUPONT	Garçon de bureau actuellement PFI

Tous les autres agents ont repris leur service.

MATERIEL .

Le bureau qui avait été replié en ville (2 Place d'Armes) est resté intact. Par contre les archives et mobilier des agents de bureau chargé du calcul des primes (BDT) ont été pillés par les allemands.

L'approvisionnement en imprimés et fournitures de bureau semble suffisant pour un moment, bien que la commande faite le 2 Aout n'ait pas été livrée.

REPRISE DES TRAVAUX ADMINISTRATIFS . La situation exposée ci-dessus permet, tant en ce qui concerne le personnel que le matériel, de reprendre normalement l'administration de la circonscription, ce qui a été fait depuis les premiers jours de Décembre.

Néanmoins cette administration sera très laborieuse pendant un long moment, du fait :

- des difficultés de communications avec les Postes de la zone d'action et surtout avec l'Arrondissement.

- de l'absence d'une partie du personnel de bureau qu'il

faudra remplacer par de la main d'oeuvre non spécialisée.

- du retard de 3 mois dans l'administration et la comptabilité et de la réception massive d'instructions nouvelles qu'il s'agit de mettre en application

- de la situation précaire du personnel de bureau, qui vient de reprendre le travail, après une longue période de souffrances et de privations, dans une ville sérieusement touchée par les rigueurs de la guerre.

Néanmoins, j'ai la certitude qu'il fera tous les efforts nécessaires pour remettre la situation au point dans les délais les plus courts.

COMPTABILITE :

Les paies d'Avril, Septembre, Octobre et Novembre ont été effectuées au moyen des fiches permanentes de solde et délégations.

Pour effectuer la paie de Décembre et celle de la Prime de fin d'année je propose les mesures suivantes :

Comme il n'est pas possible d'adresser, au bureau de solde, les attachements des mensualités ci-dessus avant un long moment, la paie de Décembre sera encore effectuée au moyen des fiches permanentes de solde et délégations, toutefois il y sera ajouté :

- la prime de fin d'année à condition que l'état de solde concernant cette prime nous parvienne en temps utile
- les éléments variables des mensualités en retard (déplacements, allocations de séparation et diverses)
- un acompte aussi appréciable que possible sur les primes de rendement des mois intéressés .
- un acompte sur augmentation de traitement.

Les fiches permanentes de solde et délégations seront retirées après cette opération et adressées au bureau de solde avec nos documents comptables pour permettre de faire les redressements sur Janvier.

Sauf avis contraire de votre part, je prends les dispositions en conséquence.

L'Inspecteur des SA
Chef de l'Entretien:

Rapport N° 56

de l'Entretien de Belfort
en date du 12.12.44

Libération de
BELFORT et
--- BELLE

Complément au rapport N° 700 PR du 1.12.44 de l'Arrondissement de
Nancy.

BELFORT a été libéré par l'Armée Française le 20.11.44, mais la
Ville est restée sous le feu des allemands, qui se trouvaient encore
dans les forts, jusqu'au 25.11.44, date à laquelle le drapeau français
a pu flotter sur la citadelle.

La situation du personnel avant libération est celle exposée par
le rapport de M. le Chef d'Arrondissement.

Après pointage, elle est actuellement la suivante :

Décédés : 5

MANGE, Emile VG		} tués par bombardement
VUILLEMEY, Abel	OMEN	
COMTE, Marie	MV f	

BESSON Raymond	AIOAJ	} tués dans les rangs PFI
MARCONHOT Léon	MV	

Contrairement aux premiers renseignements donnés VINEZ Georges
n'est pas décédé, il s'agit d'un autre VINEZ, non agent SNCF)

Déportés en Allemagne : 20

Liste ci-jointe

Agents dont on est encore sans nouvelles : 7

Liste ci-jointe.

Ci-joint questionnaire donnant la situation de l'Etablissement à la
date de libération

POSTE De BELLE .

BELLE a été libéré le 18.11.44 par l'Armée française. Avant libé-
ration notre agent de ce poste avait été occupé par les Allemands à des
travaux de fortification

Ci-joint questionnaire donnant la situation de ce poste à la
date de libération.

l'Inspecteur des SA
Chef de l'Entretien:

1° Etablissement : Entretien de BELFORT

- 1 - Installations . Elles sont dans le même état qu'après le dernier bombardement aérien , cependant l'outillage, les pièces et matières que nous avions récupérés ont été en grande partie pillés par les allemands avant leur départ.
- 2 Voies, liaisons avec la gare . Entièrement détruites coupées depuis dernier bombardement aérien.
- 3 Batiments entièrement détruits. En gare les locaux du Chef Visiteur et des visiteurs GV/PV sont détruits . Celui de la rue de Mulhouse est réparable.
- 4 Installations électriques (postes de transformation, courant etc..) Même situation qu'après dernier bombardement.
- 5 Installations hydrauliques et d'air comprimé : Canalisations détruites. Le Compresseur en bon état a été replié à Petit-Creix. Le réservoir resté au chantier est réutilisable.
- 6 Appareils de levage et de manutention : Grue à roues en bon état. Les appareils de levage sont récupérables en partie.
- 7 Machines outils . Sont restées dans la même situation qu'après le dernier bombardement aérien. Celles repliées à Petit-Creix sont restées intactes.
- 8 Installations provisoires déjà réalisées . Guérite pour surveillant réinstallées . Les Chef Visiteur et Visiteurs sont installés dans le pavillon N° 1 de la gare (locaux ajusteur de gare et nettoyeurs) . Nous disposons d'un local loué aux Usines RENAULT (KÖEHLIN) route de Cravanche pour entreposer les pièces récupérées.
- 9 Travaux à réaliser par VB et dont l'exécution vous paraît particulièrement urgente :

Installation de deux baraques en bois au chantier pour le

II - PERSONNEL

personnel et l'outillage.

- 10 Effectif normal329
- 11 Effectif présent 255
- 12 Personnel utilisé dans ses fonctions normales24
- 13 Personnel utilisé à des travaux de voie , déblaiement , dépeçage etc.. 231
- 14 l'Etablissement est-il régulièrement desservi. Si non, quand le sera-t-il impossible de le déterminer actuellement.
- 15 Charges de travail de réparation dans l'Etablissement (Nombre et détail des véhicules en attente)
136 véhicules (liste jointe) dont 51 à démolir.

- 16 Charge de travail sur voies de gare : 92 wagons dont 44 à démolir
(situation ci-jointe).
- 17 Production des derniers jours connus : 4 wagons réparés sur voies de
gare.
- 18 Production prévue pour les 30 jours qui viennent : impossible à déter-
miner actuellement.
- 19 Perspectives d'amélioration dans les 30 jours qui viennent : Impossible
à déterminer actuellement.
- 20 Observations .

L'Entretien de Belfort est à considérer comme entièrement détruit
et à reconstruire complètement si on le juge à propos. L'importance des
dégâts aux installations ferroviaires de Belfort (Gare, Dépôt et Entretien)
ne permet pas d'envisager actuellement une reprise du trafic.

Belfort 14.12.44
l'Inspecteur des SA
Chef de l'Entretien de Belfort:

Renseignements concernant le Poste de BELLE

Situation à la date du 1er Décembre 1944

I - Installations ; BELLE a été libéré le 18.11.44

Etat des voies, liaisons avec la gare : Pas de liaison, il ne s'agit pas d'un chantier de réparation. La Gare de BELLE a été sérieusement touchée par bombardement pendant la période de libération et actuellement n'est pas ouverte au trafic.

Etat des bâtiments : Guérites du Visiteur avariées, toitures percées, pertes et cloisons trouées. Demi-wagon, planches enlevées et porte percée. Ces locaux sont réutilisables.

Etat de l'outillage : en grande partie pillé. Le visiteur a récupéré de sa récupération en ville où les allemands ont pu en abandonner.

Courant, eau, : en cours de rétablissement.

Installations provisoires déjà réalisées : Guérites en cours de réparation.

Perspectives d'amélioration dans les 30 jours qui viennent :
Impossible à déterminer actuellement

II PERSONNEL

Effectif normal .. 1 Effectif présent ...1

Répartition du personnel

- utilisé dans ses fonctions normales 0
- utilisé à des travaux de déblaiement .. 1

Agents ou parents d'agent victimes de la guerre : néant

III - PRODUCTION

- l'Etablissement est-il régulièrement desservi : non
- Quand le sera-t-il : impossible à déterminer actuellement
- charge de travail de réparation dans l'établissement : 50 wagons avariés sur voies de gare.
- Production des derniers jours connus - petites réparations sur voies de gare.

- Production prévue dans les 30 jours qui viennent : impossible à déterminer actuellement.

Il n'y a actuellement aucun autre agent de notre service à BELLE.

Belfort le 14.12.44
l'IS2SA :

CR/RE

SNCF MT/E
SML NAN

N° 588 PR

RENSEIGNEMENTS SUR LA CIRCONSCRIPTION DE
BELFORT

Copie à Ent-de-Belfort
à titre d'information

18 OCT 1944



fournis le 22 Septembre à M. GARNIER, en tournée
à MIRECOURT par le SCV LECLERC du P de VESOUL en
congé à MIRECOURT

I - VESOUL

VESOUL a été libérée le 12 Septembre par l'armée américaine.
Depuis le 26 Août, tout le personnel SNCF avait cessé le service en raison des risques encourus, les allemands faisaient en effet usage de leurs armes à toute occasion de jour comme de nuit.

Le personnel DRB s'est donc chargé à lui seul d'assurer le trafic, aucune mesure n'a été prise par l'armée pour exercer une contrainte sur les agents SNCF; à noter que ceux-ci avaient tous quitté VESOUL.

Durant cette période, la troupe allemande s'est livrée à des actes de pillage dans tous les locaux de la gare et du triage, le CRE est complètement pillé, cependant elle n'a procédé à aucune destruction dans les installations. Il reste au triage une centaine de wagons vides parmi lesquels 30 réformés; 40 voitures dont 18 en bon état sont utilisées en rames pour les quelques trains MV remis en circulation - entre VESOUL et GRAY - sur ligne 49 - CREVENEY sur ligne 40 (coté BELFORT) AILLEVILLERS par PORT D'ATELIER (lignes 40 et 16 2)

Le personnel a repris le travail le 14; quelques agents ont d'abord procédé à la remise en état du matériel sur voies d'Exploitation, le reste a été occupé sur chantier à la remise en état des wagons réformés, le manque de courant (destructions à la centrale de Ronchamp) fait que ces réparations seront très limitées; quant aux voitures avariées au nombre de 20 environ, leur réparation est du ressort des grands Ateliers.

Au fur et à mesure des disponibilités, les agents seront mis à disposition de la Traction ou de VB (5 sont détachés à ce dernier service dont 1 pour la réinstallation du CRE en ville).

Dans nos locaux il a été constaté la disparition de quelques articles de petit outillage, les pillards ont vidé sur place la bâche à huile de graissage; tous les classeurs ont été vidés de leurs archives, celles-ci répandues sur le sol, néanmoins aucune disparition de documents précieux n'est à déplorer.

Pas de victimes parmi le personnel - un seul agent sinistré.

II - GRAY

Pas de renseignements précis sur GRAY, le S/Chef Visiteur VILLEMIN a cependant fait savoir au CM 2 de VESOUL que les dégâts en gare sont particulièrement importants, il y aurait un nombre élevé de wagons avariés.

.....//

III- AILLEVILLERS

Dégâts importants en gare - destructions par les allemands avant leur départ : Halle PV - Poste 2 - 3 châteaux d'eau - Incendie des Parcs à combustible - ; BV et atelier du Dépôt intacts ainsi que les locaux du MR, mais nombreux actes de pillage. 8 wagons VB ont été dynamités entre roues et ressorts de suspension. Nos agents procèdent aux réparations dans la limite de leurs possibilités. Pas de victimes ni d'agents MR sinistrés.

IV.- PORT D'ATELIER a été libérée par les F.F.I. et n'a pas eu à subir de destructions - Pas de victimes ni de sinistrés MR.

M. GARNIER a fait informer le CM 2 GENTZBITTEL de la nécessité de procéder dès que possible en liaison avec VB et la Traction au déblaiement des voies encombrées par des véhicules.

Les reconnaissances sont à peu près terminées dans les gares de la zone d'action du Poste de VESOUL et dans celles des postes encore isolés de la Circonscription de BELFORT.

LE CM 2 de VESOUL est chargé de l'établissement des diverses situations de matériel pour l'ensemble des postes libérés de la circonscription jusqu'à libération de BELFORT.

Je vais essayer en accord avec RK et VB, de constituer des navettes permettant le transport des équipes de relevage dans les nombreuses gares des environs où se sont produits des sabotages ou des attaques aériennes.

NANCY le 2 Octobre 1944
Le Chef d'Arrondissement :
Signé : DORÉ

CHARGE ET PRELIMBOE

Port
Lyon
M...

12/1238.106

DN/RH

SNCF MT/E
SML NAN

N° 475 PC- 4776/AN

Monsieur le Chef de
l'Entretien de ~~BLAINVILLE~~
BELFORT

à compléter ultérieurement

Veuillez m'adresser dès que possible pour chacun des Postes de votre Circonscription, un compte-rendu sur leur situation, aussitôt après libération.

Ce compte-rendu fera ressortir les renseignements suivants:

I - INSTALLATIONS

Etat des voies:
des locaux:
de l'outillage:
de l'approvisionnement

du courant (eau :
(lumière :
(force motrice :

II - PERSONNEL

Effectif normal :
" présent (des reprise)
" dont X d'autres Etablissements

Date de reprise du service:

Répartition et utilisation du Personnel:

Agents ou Parents d'agents victimes de la guerre:

Noms:
Dates:
Causes:

Agents sinistrés dans leurs biens:

Noms:
Dates:
Causes:

NANCY le 3 Octobre 1944
Le Chef d'Arrondissement:

Signé: DORE

*Ps. avons déjà renseigné sur
Verdun - Gray - Lilleulles. Par d'articles. le 10. 10. 44*

*31/12
38.108*

Monsieur le Chef de l'Entretien,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que quelques temps avant les bombardements de la gare de Delle, les Allemands interdisent aux agents de se rendre en gare et les hommes de la ville durent se rendre aux travaux de fortification.

Les Allemands étant partis et les soldats français qui occupaient la gare depuis leur arrivée ayant quitté également la gare, je suis retourné en gare la semaine dernière pour faire le nettoyage des locaux du poste.

J'ai trouvé les locaux dans l'état suivant suite des 5 bombardements et de leur occupation.
Quatrième vitreux: Le toit supérieur troué en plusieurs endroits, une porte brisée complètement, 3^e carreau et une serrure de porte cassés, 4 planches d'une face et les planches avec les solives brûlés sur environ 2 m². Les portes, des armoires et placards cassés, les casiers enlevés.

Quatrième nettoyeur où sont placés les différents matériels et pièces de rechange.

Le toit percé en plusieurs endroits, les 2 portes brisées entièrement, la façade vitreux brisée entièrement sur la moitié de sa longueur, la plupart des carreaux de la partie restante cassés.

Les planches de la charbon reliant ces deux quarts ont été enlevés, le toit entre les quarts et cassé où sont placés les crics et l'huile.

Demi-wagon

6 planches enlevés, une porte forcée en partie cassée.

J'ai fait la semaine dernière le nettoyage de ces locaux qui servaient pour les occupants à déposer leurs outils. Je continue de remettre provisoirement en état la quatrième vitreux pour qu'elle soit à l'abri des intempéries.

Pour la quatrième nettoyeur, il faudrait refaire complètement une façade ainsi que la porte et le toit aussi, elle est exposée à toutes les pluies.

L'outillage ainsi que le mobilier a été presque complètement enlevés si part quelques petits outils, berris, limes, brues, que j'avais pu mettre en lieu sûr mais les clés, crics, forge, enclume, lanterne, lampe à pétrole, chaises et autres outils ont disparus.

Je vais faire quelques tours en ville pour essayer de récupérer les outils que je pourrai retrouver car l'entreprise allemande Bodt a laime beaucoup d'outils en ville avant de partir.

Au moment des bombardements, il y avait en gare environ 300 wagons fondus ou citernes vides et un wagon de la D.R. chargé.

Les wagons qui ne furent pas avariés et qui furent été sortis des voies furent enlevés de la gare par les Allemands au début de novembre.

Les wagons qui restent sont plus ou moins gravement avariés et étant dans leur position, soit enfoncés à côté des trous de bombes, soit enchevêtrés, acheminés, couchés ou montés l'un sur l'autre; il est impossible avant leur déchargement de déterminer leurs différents avaries.

Ai joint le libé de ces wagons avec leurs divers positions. n° SMT 614/12

Au cas où il serait nécessaire d'établir des maintenant des GBT^{tr}, G01 et G01^{bi} avant d'avoir les avaries complètes, vous voudrez bien m'envoyer de ces états car tous les imprimés et circulaires ont été saisis.

M-me avec les documents de la collection du poste ainsi que ceux qui m'étaient personnels que j'avais pu emporter avant l'occupation.

Dans certains wagons, il a été impossible, vu leurs positions, de relever l'immatriculation complète mais j'ai pu avoir les numéros,

Delle le 4 - 12 - 44

de vitreux
Dannu

VESOUL, le 29/II/44.-

Belfort
à titre d'information

Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel
à **NANCY** -

Je vous informe que le 27 courant, je me suis rendu à bicyclette à BELFORT (retour le 28) accompagné par le visiteur DEMANGE.

J'ai rendu visite à M. SCHMITT, inspecteur, qui m'a fait connaître que la libération de BELFORT était effective du 25/II/44.

Deux morts supplémentaires sont à déplorer; ce sont celles du visiteur MANGE Emile et du menuisier VUILLEMEZ.

Le personnel était convoqué pour le 28; je n'ai pu connaître avant mon départ le nombre des manquants, l'état de santé n'est pas alarmant.

L'on suppose que les agents environ ont été déportés en Allemagne. Le nouveau bureau et les archives n'ont pas eu à souffrir des derniers événements; par contre, toutes les installations VB, MT, EX, sont détruites.

M. SCHMITT vous adressera sous peu un rapport détaillé.

Le CHEF,
signé : GENTZBITTEL.

SML NAN
N° 711/PR

COPIE TRANSMISE à :
Monsieur le Chef de la DML
P A R I S
-:-:-:-

Pour le tenir informé, suite à mon rapport 700/PR du 1/12/44.

NANCY, le 7 Décembre 1944.-
Le Chef d'Arrondissement,

COPIE TRANSMISE A :
Monsieur le Chef de la DML
P A R I S
-:-:-:-

*Belfort
à titre d'information*

Région de l'EST

POSTE DE VESOUL

Situation à la date du 29.II.44

-I - INSTALLATIONS

Etat des voies, liaisons avec la garebon.....
 Etat des bâtiments (% de couvertures détruites ou non étanches
 Etat des machines-outils et moyens de levage) n'ont pas été
 Courant, eau, air comprimé) détériorés

- Installations provisoires déjà réalisées
- Perspectives d'amélioration dans les 30 jours qui viennent

II - PERSONNEL

Effectif normal ...30... Effectifs présents ...30.....
 Répartition du personnel : 4 dirigeants, 21 ouvriers et aides
 5 manoeuvres
 - utilisé dans es fonctions normales ;..26....
 - utilisé déblaiement, dépeçage ..4.agents en moyenne

III - PRODUCTION

- l'établissement est-il régulièrement desservi? (entrée sortie) OUI
- si non, quand le sera-t-il ?
- indiquer la charge de travail de réparation dans l'établissement
 (nombre et détail des véhicules en attente) 25 w 150 H.
- indiquer la charge de travail sur voies de gare à proximité de
 l'établissement 200 H.
- production des derniers jours connus : moyenne journalière 12
- production prévue pour les 30 jours qui viennent : 360 - pourra
 être augmentée si le poste reçoit du personnel en renfort prélevé sur
 l' Entretien de Belfort.

SML NAN

LE CM 2
GENTBITTEL

COPIE transmise à
 Monsieur le Chef de la DML
 PARIS

Le présent état parvenu à NANCY le 6 courant, a été dressé par le
 Poste de VESOUL avant que cet Etablissement ne soit en possession de votre
 lettre N° 3086 IM du 18.II.44 qui lui a été transmise par nos soins le
 22 écoulé.

NANCY le 7 Décembre 1944
 Le Chef d'Arrondissement:
Signé:

N° 703 PR 5489

Je réponds ci-dessous point par point aux différents paragraphes de votre lettre 3285 SG du 18.II.44.

Le baraquement en planches qui avait été monté en remplacement des installations MR de la gare d'EPINAL après les bombardements a été incendié et complètement détruit avec son contenu par les Allemands avant leur départ. Sitôt après la libération, M. THOMAS Contremaître s'est mis en rapport avec le Service local de la Voie pour l'obtention d'un nouveau baraquement. Alors que celui-ci était en cours de confection il fut réquisitionné par les Autorités américaines. Lors de mon passage à EPINAL le 1^{er} Novembre, je suis intervenu auprès du Service V.B. pour qu'un autre baraquement nous soit fourni d'urgence. Bonne note en a été prise. En attendant, le 18 .II, j'ai prescrit au poste de Vesoul de diriger sur Epinal 2 caisses de wagons (lot 1) disponibles dans sa circonscription (ma lettre n° 552 MR). Actuellement un appartement pour vestiaire forge et une guérite pour visiteurs PV ont été confectionnés avec du bois de récupération.

Blainville a envoyé sur Epinal par premier mouvement possible, c'est à dire le 20/II un wagon d'outillage et d'approvisionnement, il vient de compléter cette première dotation par une acquisition d'outillage à main dans le commerce local d'EPINAL. Néanmoins nous sommes encore loin de l'équipement normal de ce poste mais il est désormais en mesure de faire face aux travaux qui lui sont imposés par le trafic actuel.

Depuis la libération, le Poste d'Epinal n'était plus relié avec son Chef de Circonscription ni par fer (1^{er} train ayant circulé le 20/II) ni par route (interdiction de circuler par les autorités américaines) l'Entretien de Blainville ne pouvait calculer les dûs aux auxiliaires qu'au reçu des attachements donnant l'effectif présent et travaillant à ce Poste. La situation n'était donc pas particulière à un ou 2 agents, mais à tous ceux du Poste.

Un agent de Bureau avait déjà effectué à ses risques et périls, un déplacement par route à Epinal afin de régler toutes les questions en litige.

Mr GUAY CMI a profité du premier mouvement "fer" pour se rendre à Epinal et, muni d'argent a réglé la situation "paie" du Poste.

Cette question est donc réglée. A noter qu'il n'existe pas au Poste d'Epinal, d'auxiliaire du nom de GURZIAN.

PATAILLOT avait bien reçu des acomptes comme tous ses collègues, puisqu'au règlement final venant d'avoir lieu, il ne revenait à cet agent que la somme de 153 frs. Sa réclamation paraît donc peu fondée.

En ce qui concerne les tickets supplémentaires de pain, ceux-ci nous étaient délivrés pour l'ensemble de mon Arrondissement par la Direction régionale du Ravitaillement à Nancy, laquelle s'est toujours refusée, depuis la libération, à honorer nos demandes malgré les nombreuses démarches que nous avons faites à ce sujet.

J'ai pu me rendre à Epinal le 15 écoulé en profitant d'une place

.....//

n'ont pas eu semble-t-il à souffrir.

Notre poste de visiteur GV a été endommagé ainsi que notre poste de la rue de Mulhouse. Celui-ci cependant pourra être remis en état rapidement.

Les installations du Bureau évacués en ville et les archives n'ont pas souffert de la libération.

REPRISE DU TRAVAIL

Depuis le 1er Décembre le travail a en principe, repris dans les Etablissements S.N.C.F. de BELFORT. Nos agents sont utilisés à faire du déblaiement de la récupération (outillage matières et pièces de rechange) dans nos emprises. M. SCHMITT s'efforce de constituer quelques surfaces couvertes avec les débris qui jonchent le chantier, qui serviront provisoirement de pointage, de vestiaire et de réfectoire.

Par ailleurs, à proximité de l'ancienne entrée il fait niveler le sol afin de constituer une aire plane qui pourrait recevoir deux baraques de 30 m x 6 m qui seraient à faire diriger le plus rapidement possible sur BELFORT. L'un d'eux abriterait les bureaux les vestiaires et le réfectoire, l'autre les objets et matières récupérés à soustraire aux intempéries ou au vol. (A noter que M. SCHMITT fait garder son chantier nuit et jour depuis la libération).

DIRECTIVES DONNÉES

En attendant que le Personnel de Belfort ait pu assimiler le grand nombre d'instructions qui se sont accumulées depuis plus de trois mois, j'ai attiré plus spécialement l'attention de M. SCHMITT sur les points suivants:

- Régularisation de la paie: Tant que le travail ne pourra pas être repris dans des conditions quasi normales, le personnel devra toucher la moyenne des primes perçues pendant les 3 derniers mois de période pouvant être considérée comme normale.

- Maintien d'un contact étroit avec le personnel; et tenir compte de ses suggestions pour améliorer le travail et diminuer ses soucis.

Licenciement des auxiliaires hommes absents irrégulièrement d'accord avec l'IMO.

Licenciement progressif des femmes auxiliaires en accord avec l'IMO en commençant par les absentes irrégulièrement, puis celles dont la manière de servir laisse à désirer qui montrent de la mauvaise volonté dans leur travail, enfin, si cela est nécessaire, celles à qui l'on a rien à reprocher dont les situations sont les moins dignes d'intérêt et que l'on ne trouve pas à utiliser. (L'Entretien de Belfort devra ne tenir constamment au courant de la marche de ces licenciements).

Rappel des FFI dans un délai d'un mois à dater de la libération

Instruction objective des explications écrites fournies à leur rentrée par les agents s'étant absentes irrégulièrement.

Offre à la Division de la Traction d'abord et au Service VB ensuite d'une partie de notre personnel afin de pouvoir permettre le plus rapidement possible la remise en route du trafic dans la Région de Belfort, l'autre partie du personnel étant utilisée aux travaux en cours dont il a été question ci-dessus, aux travaux de relevage qui peuvent être demandés par les services de la Voie ou de l'Exploitation et à la remise en état du matériel nécessitant de petites réparations tant à Belfort même que dans la circonscription. (A cet effet, j'ai demandé à M. SCHMITT qu'il se rapproche de M. GENTZBITTEL pour savoir s'il n'y avait pas lieu de détacher du personnel à Vesoul).

Acquisition dans le commerce local ou régional des matières, outillages et pièces susceptibles d'avantager le travail soit directement, soit en passant par mon canal.

Prévision de la reprise d'un chantier de réparation rapide Rue de Mulhouse, d'un chantier semblable si besoin est, sur une voie de gare à déterminer, d'entente avec le Service VB, puis de l'agencement d'un chantier plus important dans le triangle de Danjoutin en attendant la reconstruction de l'Entretien définitif qui devra répondre aux nouvelles conditions d'exploitation de la Région et, semble-t-il, construit sur l'emplacement de l'ancien. Pour le chantier intermédiaire, 200 m. de hangar en bois sans pavois latérales de 6m de largeur entre poteaux et 5 m. de hauteur sous entrain (proposés par votre lettre 3156 IM au 24/10/44) pourraient être avantageusement utilisés.

Radiation rapide des effectifs des wagons et voitures détruits ou gravement avariés par faits de guerre.

Marquage rapide des wagons DR hongrois et italiens.

Le Chef d'Arrondissement:
signé DORE

COPIE à Monsieur SCHMITT

comme suite et complément à ma visite du 9 courant en attirant son attention sur "A". Je les prie de nous adresser d'urgence la situation ^{pluriannuelle} de votre établissement (état II) -

Dites moi notamment ce qui sont

devenus les machines garées chez Renault

M'adresse de toute urgence proposition

de secours pour les agents sur le sinistré.

NANCY le 12 Décembre 1944
Le Chef d'Arrondissement:

Stom

Stom

fait peu totaux

for. de Mulhouse sur 2/11 Renault

38702

ARRONDISSEMENT DU MATERIEL
NANCY

ANNEXE I

à ma lettre N° 729 du 12 Décembre 1944

AGENTS de BELFORT DEPORTES EN ALLEMAGNE

du 14 SEPTEMBRE au 20 NOVEMBRE 1944

9/10 - BAUMGARTNER Michel Facteur auxiliaire
14/9 - MALARME d°
14/9 - LEQUEUX OMI
11/10 - PAIRON RIV
14/9 - CHANIET XP

en Octobre

date non précisée: BOURDON OAJ Aux^{rs}

14/9 CLERC AJOAJ aux^{rs}
6/9 FRANCOIS H. MV NETT
6/10 GENTZBITTEL C. AJO AJ
14/9 KIRCHHOFFER fils AJOAJ aux^{rs}
14/9 ROBERT André MV aux^{rs}

en Octobre

date non précisée: GIROL Pierre AJO AJ

14/9 MEJECASE OMTÉ
14/9 ROBERT P. OAJ aux^{rs}
14/9 SAINT-JULIEN AJOAJ aux^{rs}
14/9 SCHEHR AJOAJ aux^{rs}
11/10 BIGEARD OAJ
14/9 RAMBAUX MV aux^{rs}
15/11 SALVADOR Marcel AJO AJ aux^{rs}
15/11 SALVADOR MV aux^{rs}

ARONDISSEMENT DU MATERIEL
NANCY

ANNEXE II

à ma lettre N° 729 PR du 12 Décembre 1944

AGENTS DE BELFORT ne s'étant pas encore présentés
au pointage du Personnel à la date du 9 Décembre 1944

BELARD
-BOUILLEAUX
-BRAUX
-LOUISGRAND
MONNIE B.
MORE

OAJ
OMEN
MV
OAJ aux^{re}
AIOAJ aux^{re}
AIOAJ aux^{re}

PARISOT P.
PEROZ
SCHMERBER
WALTZER
MOURAT
TRIPONEL

OMEN
OMEN
MV aux^{re}
AIOAJ
NETT
NETT

RAPPORT du CMI SIEGLER
sur la visite des installations H.T.
de BELFORT le 28/12/1944 -

-!-:-!-:-

Etat des installations H.T.

Poste arrivée : bâtiment atteint à la base, partiellement détruit, sera à reconstruire, a été déshabillé de tout son appareillage, le matériel HT a été récupéré.

Poste dépôt : détruit complètement.

Poste entretien : bâtiment à reconstruire, a été démuné de son matériel par l'entretien de Belfort - Ce matériel est réutilisable.

Poste G.V. : en bon état

Poste R. de Mulhouse : en bon état

Alimentation H.T. entre les postes.

Le câble H.T. assurant la liaison entre le poste arrivée et le poste GV est coupé en 3 endroits.

100m. sont à remplacer et la fourniture de 4 boîtes de jonction est nécessaire.

Le câble est également coupé à la sortie du poste de coupure. Pour permettre une réutilisation éventuelle, il serait nécessaire de prévoir un poste arrivée provisoire situé à environ 100m. du bâtiment actuel. Deux boîtes d'extrémité extérieures et les isolateurs extérieurs avec leurs ferrures seraient nécessaires.

L'alimentation du poste Dépôt est complètement détruite. Au cas où son rétablissement serait envisagé, il serait peut-être possible d'effectuer une dérivation H.T. sur le câble reliant le poste arrivée au poste G.V. au droit d'une boîte déjà existante et assurant la liaison câble cuivre, câble alu, suite à une précédente réparation. (Voir croquis joint).

Cette solution entraînerait l'acquisition de :

- 300m. de câble H.T.
- 1 boîte d'extrémité intérieure
- 1 - de dérivation en T

Par ailleurs, un poste de transformation provisoire a été établi au dépôt. Pour ce poste, nous disposons de :

1 transformateur 100 KVA (réserve du poste GV) et d'un disjoncteur dans l'huile (provenant du poste de la Rue de Mulhouse).

Un sectionneur et 24 isolateurs HT type intérieur nous seraient nécessaires.

Station de pompage.-

L'alimentation électrique est assurée par l'intermédiaire d'un transformateur et d'un disjoncteur nous appartenant et qui ont été installés dans un poste des Houillères de Ronchamp situé à proximité de la station hydraulique.

Le groupe électropompe et ses coffrets de protection et démarrage ont été enlevés par les Allemands. Leur remplacement est à prévoir.

Entretien -

Les tableaux de départ basse tension sont partiellement détruits toutefois, une certaine quantité d'appareillage est récupérable. L'entretien fait le nécessaire pour remise en état des organes récupérés.

Les tableaux de départ pourraient être rééquipés au cas où l'entretien serait réinstallé sur ses anciennes bases ce que nous ignorons ?

Outils

L'outillage complet d'électriciens (individuels et d'équipe) a été enlevé de même que tous les appareils de mesure dont les fiches d'IT ont été brûlées. Leur remplacement s'impose pour permettre à nos agents de reprendre le travail.

Gare -

L'éclairage de la gare seule est assurée par l'intermédiaire d'un branchement B.T réalisé directement sur le réseau de Belfort.

Le secteur nous a posé un compteur au départ, mais cette situation ne peut qu'être temporaire.

NANCY, le 4 Janvier 1945.-
Le CM 1,

A. Ziegler

MAIL MAN

TRANSMIS à Monsieur le Chef de la S.I.S.
P A R I S

• -!-!-!-!

Pour le tenir informé et me faire connaître :

- 1°- si la proposition d'alimentation H.T gare et dépôt peut être envisagée; dans l'affirmative, nous établirons les bons et P.A. nécessaires pour le matériel utile.
- 2°- si la remise en activité de l'entretien est envisagée, cette mesure entraînerait le rétablissement de l'alimentation HT du poste desservant les chantiers H.A.

NANCY, le 4 Janvier 1945.-
Le Chef d'Arrondissement,
Signé : DORE.

COPIE à : Entretien de BELFORT

Pour le tenir au courant.

Communique
CM 1

SCARO Fritsch

NANCY, le 4 Janvier 1945.-
Le Chef d'Arrondissement,

11.1.45
L'Isesq

[Signature]

18984

CIRCUIT DE BELFORT

Comptes sur allocations
familiales à payer desquelles
seront calculées

M. Weiss.

Dans l'écrou de P. F. A. Kuey
Compte de la tenue pour l'impôt
qui est assez importante, surtout
pour les agents sans charge de famille

V. l. d.

[Signature]

4.1.45

SNCF MT/E
SML NAN-----
N° 10 PR

Suite à ma lettre 729 PR du 12.12.44.

Je me suis rendu à BELFORT les 28 et 29 écoulés.

A cette date, notre Entretien n'était plus sans nouvelles que de 2 agents ,savoir:

MONNIE Bernard MV AUX
MORE Raymon AIO AJ AUX

- PEROZ Roger O MEN a été emmené en Allemagne.

L'eau s'était retiré des installations mais atteignait encore un niveau assez élevé dans les trous de bombes non encore comblés.

Le déblaiement et la récupération de l'outillage et des approvisionnements est mené d'une façon tout à fait satisfaisante étant donné les conditions de travail en cette période de l'année. L'emplacement nécessaire à l'installation des 2 baraquements demandés à l'usage de bureaux vestiaire réfectoire et Magasins , pour lesquels vous êtes intervenu auprès du Service de la Voie (votre lettre 380I SG du 26.12.44) est dès maintenant en état.

Les dispositions sont prises pour que les petites réparations de matériel puissent être effectuées dès qu'un trafic quelconque se manifestera; actuellement la gare de Belfort est complètement isolée.

En attendant, j'ai demandé à M. SCHMITT de détacher progressivement à Vesoul un certain nombre d'agents. Les relevages demandés par EX et VB sont exécutés au fur et à mesure.

- Le personnel de bureau s'est mis résolument au travail quoique l'administration de la Circonscription doive être très laborieuse pendant une longue période du fait:

- des difficultés des communications avec les Postes et l'Arrondissement (1)
- de l'absence d'une partie du personnel de bureau qu'il faudra remplacer par de la main d'oeuvre non spécialisée (7 agents dont 3 déportés étaient absents au 12.12)
- du retard de 3 mois dans l'administration et la comptabilité et de la réception massive d'instructions nouvelles qu'il s'agit de mettre en application.

Cependant, tout porte à croire que la situation sera remise au point dans les délais les plus courts.

Déjà tout le personnel de la Circonscription a dû toucher avant le 31 Décembre , en sus des sommes figurant sur fiche de solde permanente et délégation conditionnelle:

- 1°) un acompte sur prime de production d'Août et Novembre,
- 2°) un acompte sur relèvement des traitements depuis le 1.9.44,
- 3°) un acompte sur indemnité de déplacement (Août à Novembre 1944)

Les Attachements et les états de primes d'Août à Novembre sont en cours d'établissement et seront adressés au fur et à mesure de leur achèvement. Les indemnités de déplacement pour cette même période sont déjà calculées.

Restaient à payer les majorations sur allocations familiales depuis Septembre 1944 et les primes de fin d'année.

Le calcul des allocations familiales sera entrepris dès achèvement des états de primes et pour les primes de fin d'année l'Entretien de Belfort attendait que l'état de solde lui soit parvenu.

J'ai prescrit à cet Etablissement de payer un nouvel acompte sur ces deux éléments dans le plus bref délai possible et à cet effet je lui ai fait parvenir la copie des liasses de paiement des primes de fin d'année.

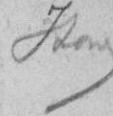
NANCY le 4 Janvier 1945
Le Chef d'Arrondissement:
signé DORE

COPIE à M. SCHMITT

en suite et complément à ma visite des 28/29 écoulés et en attirant son attention sur "A" et "B"

Les copies des liasses L 6 P 10 seront à me retourner dès nécessaire fait.

NANCY le 4 Janvier 1945
Le Chef d'Arrondissement:



(1) Il semble que nous puissions arriver à un acheminement assez rapide des courriers urgents et peu volumineux après entente avec l'Administration des P.T.T.

389580

N° 3946

Belfort le 2.2.45

Monsieur le Chef d'Arrondissement du
matériel à NANCY

Suite à votre transmis N° 136 AN du 12 courant.
Ci-joint le relevé demandé.

VESOUÉ vous a adressé directement ses renseignements.

l'IS2SA:

N° 2480 IN 29.1.95
à l'abbé aumônié

Travaux de
reconstruction.

Paris le 20. 12. 44.

Monsieur le Chef d'Administration de Madouil
à Nancy, Nancy, Audigney, Metz
Gieheim, Mulhouse.
Monsieur l'Ingénieur, Chef des Ateliers de Spemay
Monsieur le Chef d'At. de Tréville à Paris.
Versailles, Nancy, Metz, Gieheim, S. Nicolas.

Pour me permettre de vous faire au préalable le tour Central de
Madouil sur l'état et avancement des travaux de reconstruction des établisse-
ments ayant subi des destructions par suite de guerre, vous voudrez bien
me bien honorer, par l'établissement d'un plan, un tableau-quotidien
établi conformément au modèle ci-joint.

Ce tableau, qui me sera communiqué par vos renseignements succincts
mensuels, sera à établir de la façon suivante:

a) Situation des Établissements à la libération

b) Situation des Établissements au 1^{er} Janvier 1945 (circulaire
dans laquelle est énumérée les travaux importants effectués.)

Vous me ferez connaître, par ailleurs, la liste des Établisse-
ments qui n'ayant subi aucun dégât.

Reçu par le 20 Janvier 1945.

Le Chef de la S.I.E.

Signé:

N° 482

2/95

Monsieur le Chef d'At. de Nancy,

Pour vous rapprocher de vos collègues de Audigney, Gieheim,
et Metz, pour fournir les renseignements demandés.

5. Janvier 1945

Le Chef de la S.I.E.

Signé: Moutandon.

S.M.F. N.N.

9°-10/ET

Copie transmise à M^{le} le Chef d'At. de Madouil de :

Nancy, Gieheim, Mulhouse.

Je fais le nécessaire pour les Établissements faisant partie
de l'op. S. Arond. de Nancy.

Nancy le 12. Janvier 1945

Le Chef d'At. Signé: Dore.

S.M.F. N.N.

9°-10/AN.

Inspection de Nancy. Moutandon, Robert. 29/01/45

Pour me permettre de vous en faire part.

Nancy le 12. 1. 45

Le Chef d'At.

Signé:

ETABLISSEMENT : Entretien de ... "A." ... (a titre d'exemple)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Situation	Effectif personnel	Capacité de travail (en heures)	Production prévue (en installations)	Voies	Installations hydrauliques et d'air comprimé	Eclairage et force motrice	Machines-outils	Appareils de levage et de manutention	Bâtiments	Réseau téléphonique	Observations
À la libération X	200 agents	100h. par jour		voies 8-10 - 14 coupées côté...	Installations hydrauliques en bon état / Installations d'air comprimé défectueuses / Groupe compresseur d'air détruit.	Poste de transformation détruit. Lignes éclairage et force motrice détériorées.	4 détériorées sur 10.	en bon état	Bâtiment atelier: 30 % de destruction Potasserie-huilerie: 100 % d° Lavabos-vestiaires: en bon état réfectoire: 80 % d°	Liaison avec la gare coupée Installation intérieure en bon état	
au 1.1.45 X	225 agents	200h. par jour	300h.	voies remises en état	sans changement	Bâtiment du poste de transformation en cours de reconstruction / et Lignes éclairage/force motrice remises en état	Les machines avariées sont réparées		La remise en état de la couverture de l'atelier a été effectuée. Un baraquement de 30 x 6 a été édifié à usage de magasin à bois et d'huilerie. Un autre baraquement de 25 x 6 a été prévu.	Liaison avec la gare rétablie	

27.12.44.

A _____
Le _____

Établissement: Entretien de BELFORT

Situa- tion	Effectif person- nel.	Capaci- té de travail (en heures)	Produc- tion précise après remise en état des installa- tions.	Voies.	Installations hydrauliques et d'air comprimé.	Éclairage et force motrice.	Machines outils.	Appareils de levage et de manuten- tion.	Bâtiments	Réseau télépho- nique.	Observations.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
à la libéra- tion.	141	/	/	en partie détruites sont inaccessibles	Détruites	Détruit	Évacuées à PETITCROIX 5 moteurs courroies d'éolées	En partie détruites et enterrés	Détruits	Détruit	
au 1.1.45.	131	/	/	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	

A... BELFORT le... 1.2.45

Et... Inspecteur des Services Actifs
Chef de l'Entretien

Établissement : Entretien de Belfort

Situa- tion	Efficac- ité person- nel.	Capacité de travail (en heures)	Produc- tion précise après remise en état des installa- tions.	Voies.	Installations hydrauliques et d'air comprimé.	Éclairage et force motrice.	Machines outils.	Appareils de levage et de manuten- tion.	Bâtiments	Réseau télépho- nique.	Observations.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
à la libéra- tion.	141	—	—	en partie détruits ou sont inaccessibles	détruits	détruit —	présentés en partie à Petit + 5 moteurs et les courroies dérivés	en partie détruits et entiers	détruits	détruit	
au 6.6.45.	131	—	—	d ^o —	— d ^o —	— d ^o —	— d ^o —	— d ^o —	— d ^o —	— d ^o —	

A... Belfort le... 28-1-48
 Se... Contremarin } L'ESIA
 Bohannon

ARRONDISSEMENT DE MATERIEL
DE MULHOUSE

Mulhouse, le 27 Octobre 1945

INSPECTION MR

Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement
VB

N^o 593 MM ←-----7---
2152

M U L H O U S E

Belfort : Reconstruction

Suite à notre entretien téléphonique du 24.10.45 avec Mr. KIRCHKESSNER, je vous fais connaître que le ~~le~~ placement du hangar anglais de 53 m x 29 m doit avoir lieu immédiatement au bord de notre ancien chariot transbordeur en longueur des voies existantes 9 et 12. Le placement de ce hangar doit être fait de telle manière que le toit de celui-ci couvre les voies 8 (non existante) & 12.

Nous vous prions également selon vos possibilités de rétablir les anciennes voies 8, 10 et 11 avec relation aux voies 9 resp. 12, ce qui nous permettra d'effectuer des travaux de réparations aux wagons avariés sous abri d'ou augmentation de la production dans les wagons à réparer. Le terrain où doivent être placées les voies demandées est plane et ne demande que la pose.

Si vous êtes d'accord avec ma proposition je vous prie de bien vouloir donner les ordres en conséquence.

Pour l'emplacement, votre service local voudra bien se mettre en relation avec le nôtre, pour avoir des précisions exactes à ce sujet.

Le Chef d'Arrondissement

Copie à Belfort :

pour me signaler la terminaison du hangar et me tenir au courant de la pose des voies 8, 10 et 11.

Pour le Chef d'Arrondissement
L'Inspecteur M. R.

*copie à M. Legrand
M. me remi pour la
terminaison de la
l'arriver le 24/10*

*fait le 24/10
Chaus
A
13*

2191

Belfort le 10.4.46

Monsieur l'Inspecteur MR
MULHOUSE .

suite à transmis N° BGS 12/1010 du 4.4.46 de M. le Chef d'ARRT.

"Renseignements sur travaux de reconstruction "

TRAVAUX TERMINES:

- Edification d'un hangar de 53x 29 Atelier
- Installation d'une troisième voie de travail sous le hangar anglais de 53 x 29 et raccordement de cette voie

TRAVAUX EN COURS:

- Edification d'un baraquement de 25 x7 -Lavabos-vestiaires
- Rétablissement des voies 13 et 15

TRAVAUX NOUVEAUX:(non commencés)

- Fermeture du hangar anglais servant d'atelier(fermeture extrémités)
- Assainissement du chantier par mise en place d'un dispositif de drainage et d'évacuation des eaux
- Installations de lavabos et prises d'eau
- Installation d'urinoirs et WC
- Remise en état de la couverture du baraquement(EL et camionnette)

Le S/Chef d'Entretien

PS- Le retard apporté dans la fourniture de ces renseignements ne nous incombe pas . La transmission rappelée ne nous parvient que ce jour par pli spécial de MULH N .
Ce cas n'est pas unique; hier 9 et, pour ne citer que les plus récents, nous avons reçu deux lettres auxquelles nous devons faire réponse pour le 9 (prévisions combustible et oxygène), ces lettres nous sont parvenues au courrier du matin .
Ces courriers tardifs ne sont pas sans inconvénients surtout quand il s'agit de réponses nécessitant une étude ou des recherches. Aussi je vous laisse le soin de juger des mesures qu'il y a lieu de prendre pour éviter des transmissions qui nous paraissent inutiles .

Copie à Monsieur le Chef d'Entretien à MULHOUSE-NORD

Comme suite à son transmis N° T/1289 C.579 daté du 5.4.46.
Ces renseignements sont fournis directement à MR qui nous les a réclamés par téléphone .

Belfort le 10.4.46
Le S/Chef d'Entretien

CHEMINS DE FER DE L'EST

MATÉRIEL ET TRACTION

EST. — MOD. 402 P

Chapuis

A 28 - G 9

Belgique le 10.8.44

Monsieur le Chef d'Administration
à Fernel

Suite à lettre N° 1396 PAI du 30.7.44
de M. le Chef du Service NT, nous faisons
connaître les dates et heures des nouvelles
périodes que nous venons d'avoir de
retenu après accord avec les autres
services locaux :

6 septembre 1944

au 10 Décembre 1944.

Le Chef du Dépôt,

Sellewille

28-8
au 20.9

PN

S.N.C.F.

A. 28. G. 9.

Paris, le 13 Juillet 1945.

Région EST

CAR

BOIS

A 28 G 9

Révision des périodes de libération

Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation,

Conférence semestrielle des 28- 29 Juin (question 14)

N°2836

La lettre P.1146 du 20 Septembre 1944 a précisé la situation administrative des agents absents :
1°) pendant la période de libération,
2°) en dehors de ce te période

Au cours de la Conférence semestrielle que j'ai tenue avec elle les 28 et 29 juin dernier, la délégation du Personnel a indiqué que sur certains points de la Région (Belfort et les environs notamment) la période de libération fixée par nos soins ne correspond pas à la situation de fait, soit que la cessation effective du travail ait eu lieu quelques jours avant le commencement de la période, soit que la reprise du travail se soit effectuée un peu après la fin de ladite période. Il en est résulté que des agents ont subi des retenues de soldes dont ils désirent le remboursement.

Je vous prie de faire procéder, dans un esprit très libéral, en accord avec vos collègues des Services MT et VB, à la révision des périodes de libération fixées pour la Région, de façon à donner autant que possible satisfaction à toutes les demandes de remboursement de retenues qui a priori paraissent justifiées.

Vous voudrez bien me faire connaître les résultats de cette révision.

*San du travail 4 sept - 6
Silé. 25 Nov.
Réponse 9^u 19 Dec.*

P. Le Directeur de la Région,
Signé: MONET.

Copie à Monsieur BIGOT,
Paris, le 13 Juillet 1945.

Le Chef des Services administratifs,
Signé: MONET

Paris, le 30 Juillet 1945.

MT/E
PERS

N° 1396 PA 1

Messieurs les Chefs d' Arrondissement,

Je vous prie de me faire connaître les dates extrêmes des nouvelles périodes que vous aurez proposées d'entente avec vos collègues EX et VB. Vous continuerez à me transmettre les demandes de remboursement qui vous paraîtront justifiées.

P. Le Chef du Service du Matériel et de la Traction,
Signé: KEUFFER.

P.S. pour TRA2 - Me donner votre avis sur les deux réclamations ci-jointes.

Dépôt de Belfort

Me faire connaître pour le 8 août les dates extrêmes des nouvelles périodes que vous seriez d'avis de retenir après accord avec les autres Services locaux.

P. Le Chef d' Arrondissement,

Benet

- 3 AOUT 1945

Me faire connaître pour le 8 août les dates extrêmes des nouvelles périodes que vous seriez d'avis de retenir après accord avec les autres Services locaux.

me rendre

2.8.45. PS - Me renseigner en outre par rapport aux 2 réclamations ci-jointes

E. 6/92324

G - Tirage; 100 ex.

S.N.C.F.

Paris, le 15 janvier 1945

Service
des Approvisionnements

Subdivision
des Etudes
et du
Contrôle technique

Messieurs les Directeurs
de l'Exploitation
des Régions EST - NORD -
OUEST - S/OUEST
S/EST

7
Dépôt
CARTON A 28
G-9

Ate n° 70-4-05
1023

En annexe à ma Lettre Ate n° 908 du 16 novembre 1944 concernant les mesures à appliquer en matière de prospection des marchandises ayant été précédemment en possession d'organismes allemands, je vous ai communiqué une liste des Délégués régionaux de la Section Centrale de l'O.C.R.P.I. auxquels peuvent s'adresser les Services locaux de la S.N.C.F.

Il convient d'apporter à cette liste les modifications suivantes :

1°- Supprimer :

TOULOUSE, M. DURIEUX, 38bis, rue Roquelaine 269-94 à 9
VICHY, M. DESEMBERG, Délégué du Service de
l'Information, Hôtel Carlton 22-04

2°- Ajouter :

LILLE, M. ADRIEN, 18 rue Gauthier de Chatillon 478-13

3°- Au lieu de :

LYON, M. BERANGER, 43 rue de l'Hôtel de Ville Franklin
52-41

ORLEANS, M. MATHIEU, provisoirement 11 rue N.-D.
de Recouvrance 46-95

PARIS, M. de la MOUSSAYE, 4 rue Las Cases INV. 63-54

Lire :

LYON M. DURIEUX, 43, rue de l'Hôtel de Ville Franklin
52-41

ORLEANS M. MATHIEU, 48 rue d'Illiers 28-25

PARIS Contrôle Général de la Répartition
23, avenue Victor-Emmanuel III BAL 15-30

Le Directeur du Service
Signé: COULLIE

Copie à MM. BIGOT
LEFORT
OUDOTTE

Copie à M. BIGOT
Paris, le 17 janvier 1945
P. Le Chef des Sces Administratifs
L'Inspecteur Principal
Signature

N° 18.943 S.68

Copie à MM. BIAIS (30 ex)
MERLIN (60 ex)
BAILLEUL (LANDEAU)
(10 ex)

Suite à transmission n° 18017 S68
du 24.11.1944.

Signé: BIGOT
19.1.45

M. Marchal
20.1.45
M. de la Moussaye
Pour transmission de la
Ate n° 908
introduction
vre

Paris, le 25.9.1945

DÉPÔT DE BELFORT

N° 274 614

Monsieur le Chef d'Arrondissement

CARTON

A286g

VESOUL

OBJET : Attribution ou rétrocession du matériel abandonné
par l'ennemi

Ci après extrait d'une lettre Areb 9809 du 22 Août 1945
émanant du Service Central A.

Il est rappelé que les services locaux de la S.N.C.F. ne
doivent demander directement aux organismes qualifiés (O.C.R.P.I. en
principe) l'attribution de stocks ex-ennemi, que pour satisfaire des
besoins immédiats et après s'être assurés éventuellement qu'ils dispo-
sent bien des contingents nécessaires.

Si pour une raison quelconque les services locaux n'ont
plus l'emploi de tout ou fraction du stock dont ils ont fait l'acqui-
sition, ils doivent en aviser sans délai leur service régional qui sai-
sira lui-même, s'il y a lieu, le Service Central afin de procéder à
une péréquation.

Au cas où la péréquation serait impossible, il conviendra
de nous aviser, pour que le Service A soit saisi et que le matériel -it
en cause soit remis à la disposition du Répartiteur ou de l'Administra-
tion des Domaines.

La réglementation en vigueur interdit formellement, en
tout cas, la rétrocession de matériel contingenté sans l'autorisation
du Répartiteur.

Les dépôts devront, le cas échéant, se conformer de la
façon la plus stricte aux directives ci-dessus.

Le Chef de la Division
de la Traction
JOUVELET.

=====

BELFORT

Pour agir en conformité le cas échéant?

Vesoul, le 27 Septembre 1945
P.le Chef d'Arrondissement,

[Signature]

28 SEPT 1945

*au Lami
20/20
[Signature]*

Circulation des trains de voyageurs civils dans
les zone d'opération de la 3^{eme} armée.

Belfort, le 30 Juillet 1945

Monsieur Le Chef d'Arrondissement à VESOUL,

Suite à la lettre 251 P A 2/45 du 13.7.45 de Monsieur le Chef du Service MT, nous faisons connaître que pour tous les agents du Dépôt de Belfort qui ont été mobilisés depuis le début des hostilités, ou qui se trouvent actuellement mobilisés, il a bien été fait application des dispositions des instructions relatives au paiement d'une allocation différentielle.

L'Inspecteur Divisionnaire,

QUARTIER GENERAL

APO 350

DÉPÔT DE BELFORT

CARTON NO. A 21 INTRODUCTION

DOSSIER J

G - Tirage : 120 ex. 4

25 octobre 1944

La 700^e Grande Division des Chemins de fer
de l'Armée des Etats-Unis

à Messieurs les Officiers
Commandant les 712^e, 718^e et 733^e Bataillons
d'Exploitation des Chemins de fer
Armée des Etats-Unis

Objet : Circulation des voyageurs civils dans la zone d'opérations de la 3^e Armée.

1. Ci-dessous, pour votre gouverne, les directives données par lettre du Quartier Général de la 3^e Armée des Etats-Unis, en date du 16 août 1944.

"Les laissez-passer pour voyageurs civils sont délivrés par les Officiers commandant ou les Détachements pour Affaires Civiles et établis sur des imprimés spéciaux. Lorsque les laissez-passer sont délivrés par les Détachements des Affaires Civiles ou par les autorités locales ci-dessus, ils devront être signés par un Officier des Affaires Civiles, désigné à cet effet, après visa, pour motifs de sécurité, par le Service de contre-espionnage (C.I.C.). S'il y a impossibilité d'obtenir le visa de la part du service de contre-espionnage, c'est l'Officier des Affaires Civiles accordant le laissez-passer qui, en matière de sécurité, sera rendu responsable de la délivrance de la pièce en question.

2. Jusqu'à nouvel avis, les voyageurs civils seront autorisés à prendre place dans l'autorail à Bar-le-Duc ou à Nancy et à circuler entre ces points, dans la zone d'opérations de la 3^e Armée, à condition d'être porteurs :

a - d'une pièce délivrée par un organisme gouvernemental français ou par un autre organisme français en relation avec les services de guerre, exposant l'importance et la nécessité du voyage à effectuer entre Nancy et Paris, via Bar-le-Duc.

b - d'une pièce régulière délivrée par le Détachement des Affaires Civiles et autorisant le déplacement,

c - laquelle devra être visée régulièrement et munie du timbre du Service de contre-espionnage (C.I.C.).

3. Les civils, autres que les agents de la S.N.C.F., qui ne seront pas munis des pièces ci-dessus ne seront pas autorisés à circuler entre Bar-le-Duc et Nancy.

(Signature).

A M. l'Officier commandant le 733^e Bat^{on} d'Expl. des Ch. de fer -
Un civil, muni des pièces requises, se déplace actuellement à l'aide d'un "véhicule de service" (?). Veillez à ce que cette personne circule en conformité des règles édictées ci-dessus.

Copie à

MM. BIGOT
LEFORT
OUDOTTE

.....

Copie à Monsieur BIGOT
Paris, le 6 novembre 1944
Pour le Chef des Services
Administratifs,
L'Inspecteur Principal,
signé : VERNIER.

MT/E
PERS

N° 227 PA 5
(Cl^t P 11)

Copie adressée à :
Messieurs les Chefs de Division,
Subdivision,
Arrondissement
et assimilés.

Paris, le 10 novembre 1944
P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

KEUFFER.

Dépôt de BELFORT

Pour gouverner.

17/11/44

P. le Chef d'Arrondissement,

M. Brum
10.12.44

25 octobre 1944

La 706^e Grande Division des Chemins de fer
de l'Armée des Etats-Unis

à Messieurs les Officiers
Commandant les 712^e, 718^e et 733^e Bataillons
d'Exploitation des Chemins de fer
Armée des Etats-Unis

Objet : Circulation des voyageurs civils dans la zone d'opérations de la 3^e Armée.

1. Ci-dessous, pour votre gouverne, les directives données par lettre du Quartier Général de la 3^e Armée des Etats-Unis, en date du 16 août 1944.

"Les laissez-passer pour voyageurs civils sont délivrés par les Officiers commandant ou les Détachements pour Affaires Civiles et établis sur des imprimés spéciaux. Lorsque les laissez-passer sont délivrés par les Détachements des Affaires Civiles ou par les autorités locales ci-dessus, ils devront être signés par un Officier des Affaires Civiles, désigné à cet effet, après visa, pour motifs de sécurité, par le Service de contre-espionnage (C.I.C.). S'il y a impossibilité d'obtenir le visa de la part du service de contre-espionnage, c'est l'Officier des Affaires Civiles accordant le laissez-passer qui, en matière de sécurité, sera rendu responsable de la délivrance de la pièce en question.

2. Jusqu'à nouvel avis, les voyageurs civils seront autorisés à prendre place dans l'autorail à Bar-le-Duc ou à Nancy et à circuler entre ces points, dans la zone d'opérations de la 3^e Armée, à condition d'être porteurs :

a - d'une pièce délivrée par un organisme gouvernemental français ou par un autre organisme français en relation avec les services de guerre, exposant l'importance et la nécessité du voyage à effectuer entre Nancy et Paris, via Bar-le-Duc.

b - d'une pièce régulière délivrée par le Détachement des Affaires Civiles et autorisant le déplacement,

c - laquelle devra être visée régulièrement et munie du timbre du Service de contre-espionnage (C.I.C.).

3. Les civils, autres que les agents de la S.N.C.F., qui ne seront pas munis des pièces ci-dessus ne seront pas autorisés à circuler entre Bar-le-Duc et Nancy.

(Signature).

A M. l'Officier commandant le 733^e Bat^{on} d'Expl. des Ch. de fer -
Un civil, muni des pièces requises, se déplace actuellement à l'aide d'un "véhicule de service" (?). Veillez à ce que cette personne circule en conformité des règles édictées ci-dessus.

Copie à

BIGOT
LEFORT
CUDOTTE

.....

Copie à Monsieur BIGOT
Paris, le 6 novembre 1944
Pour le Chef des Services
Administratifs,
L'Inspecteur Principal,
signé : VERNIER.

MI/E
PERS

N° 227 PA 5
(Cl^t P 11)

Copie adressée à :
Messieurs les Chefs de Division,
Subdivision,
Arrondissement
et assimilés.

Paris, le 10 novembre 1944

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

KEUFFER.

HEADQUARTERS
706th RAILWAY GRAND DIVISION
APO 350 U.S. ARMY

COPIE

G - Tirage: 120 ex. 4
28 octobre 1944

DÉPÔT DE BELFORT

531

SUBJECT : Movement Procedure, French Civilians, Mail and Freight in Army Area.
To : Commanding Officers, 712 th, 718th, 733rd, ROBO, APO 350, U.S. Army.

TRADUCTION

1. Déplacement des Civils français et des Militaires.-

Ces dispositions ne sont pas applicables aux agents S.N.C.F. voyageant pour le service, ni aux officiers français. Pour ce personnel, les dispositions précédentes de la lettre du 25.10 de la "Grand Division" restent applicables.

Afin de pouvoir se déplacer dans le territoire de la 3ème Armée entre Bar-le-Duc et Nancy, tous les civils doivent être munis à la fois de :

- a. Un ordre de mission français
- b. Un laissez-passer des Affaires civiles pour la mission
- c. Un laissez-passer des Affaires civiles contresigné du C.I.C.
- d. Un imprimé des affaires civiles intitulé "Autorisation de déplacement civil par chemin de fer".

Les militaires isolés de l'Armée française ou toute autre organisation militaire française doivent être munis des mêmes types de laissez-passer. Provisoirement, on peut s'en occuper en faisant faire la vérification de la nécessité et de la légitimité du déplacement par les officiers locaux de la Liaison française. Ce type de vérification s'applique également aux mouvements en direction de l'Ouest et en direction de l'Est. Les autorails de Paris à Nancy seront contrôlés à Nancy avant le départ pour des vérifications correctes de tous les civils. De même l'autorail de Paris à Nancy sera contrôlé à Bar-le-Duc pour s'assurer que tous les voyageurs ont leurs papiers en règle. Quiconque n'aurait pas ses papiers en règle descendra du train et sera envoyé aux Affaires civiles à Nancy ou Bar-le-Duc pour obtenir les papiers nécessaires avant d'avoir l'autorisation de poursuivre leur voyage.

2. Courrier civil français, Courrier militaire et Courrier Officiel civil -

Toutes les lettres transportées dans la direction Ouest dans chaque sac postal entre Nancy et Bar-le-Duc doivent être vérifiées par les Affaires civiles et le C.I.C. avant d'être transportées par le Service Militaire des Chemins de fer. De même tout courrier en Direction de l'Ouest doit être déchargé du train à Bar-le-Duc et remis aux Affaires civiles à moins d'avoir un laissez-passer du même genre.

3. Procédure à suivre pour obtenir le droit de passage de toutes les marchandises dans la zone de la 3ème Armée.-

Les Français présenteront toutes les demandes pour la circulation de ces marchandises à la 3ème Armée, au G-5 Officier à Toul ou Nancy. Cet officier à son tour entrera en contact avec Col. Cooke, 3ème Armée, G-4 Transportation, et il en avisera cet Etat-Major pour

l'exécution du mouvement s'il est approuvé dans les conditions existantes.

Par ordre du Lt-Col. JAMISON.

3ème AREX

TRANSMIS à Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région de l'Est, à Paris,
pour le tenir informé.

Copie à
MM. BIGOT
LEFORT
OUDOTTE

Nancy, le 2 novembre 1944
L'Ingénieur Principal,
signé : LHUILLIER.

Copie à Monsieur BIGOT,
Paris, le 6 novembre 1944
L'Ingénieur en Chef,
Chef des Services Administratifs,
MONET.

Dépot de Fiefort.

Pour gouverner

17 NOV 1944

Le Chef d'Arrondissement

Jamison

A. Brumy
19.12.44

28 octobre 1944

SUBJECT : Movement Procedure, French Civilians, Mail and Freight in 3rd Army Area.
To : Commanding Officers, 712 th, 718th, 733rd, ROB, APO 350, U.S. Army.

TRADUCTION

1. Déplacement des Civils français et des Militaires.-

Ces dispositions ne sont pas applicables aux agents S.N.C.F. voyageant pour le service, ni aux officiers français. Pour ce personnel, les dispositions précédentes de la lettre du 25.10 de la "Grand Division" restent applicables.

Afin de pouvoir se déplacer dans le territoire de la 3ème Armée entre Bar-le-Duc et Nancy, tous les civils doivent être munis à la fois de :

- a. Un ordre de mission français
- b. Un laissez-passer des Affaires civiles pour la mission
- c. Un laissez-passer des Affaires civiles contresigné du C.I.C.
- d. Un imprimé des affaires civiles intitulé "Autorisation de déplacement civil par chemin de fer".

Les militaires isolés de l'Armée française ou toute autre organisation militaire française doivent être munis des mêmes types de laissez-passer. Provisoirement, on peut s'en occuper en faisant faire la vérification de la nécessité et de la légitimité du déplacement par les officiers locaux de la Liaison française. Ce type de vérification s'applique également aux mouvements en direction de l'Ouest et en direction de l'Est. Les autorails de Paris à Nancy seront contrôlés à Nancy avant le départ pour des vérifications correctes de tous les civils. De même l'autorail de Paris à Nancy sera contrôlé à Bar-le-Duc pour s'assurer que tous les voyageurs ont leurs papiers en règle. Quiconque n'aurait pas ses papiers en règle descendra du train et sera envoyé aux Affaires civiles à Nancy ou Bar-le-Duc pour obtenir les papiers nécessaires avant d'avoir l'autorisation de poursuivre leur voyage.

2. Courrier civil français, Courrier militaire et Courrier Officiel civil -

Toutes les lettres transportées dans la direction Ouest dans chaque sac postal entre Nancy et Bar-le-Duc doivent être vérifiées par les Affaires civiles et le C.I.C. avant d'être transportées par le Service Militaire des Chemins de fer. De même tout courrier en Direction de l'Ouest doit être déchargé du train à Bar-le-Duc et remis aux Affaires civiles à moins d'avoir un laissez-passer du même genre.

3. Procédure à suivre pour obtenir le droit de passage de toutes les marchandises dans la zone de la 3ème Armée.-

Les Français présenteront toutes les demandes pour la circulation de ces marchandises à la 3ème Armée, au G-5 Officier à Toul ou Nancy. Cet officier à son tour entrera en contact avec Col. Cooke, 3ème Armée, G-4 Transportation, et il en avisera cet Etat-Major pour

l'exécution du mouvement s'il est approuvé dans les conditions existantes.

Par ordre du Lt-Col. JAMISON.

3ème AREX

TRANSMIS à Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région de l'Est, à Paris,
pour le tenir informé.

Copie à
MM. BIGOT
LEFORT
OUDOTTE

Nancy, le 2 novembre 1944
L'Ingénieur Principal,
signé : LHUILLIER.

Copie à Monsieur BIGOT,
Paris, le 6 novembre 1944
L'Ingénieur en Chef,
Chef des Services Administratifs,
MONET.